



Le mensuel

Septembre 2026

Septembre 2026						
D	L	M	M	J	V	S
	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Dates à retenir	
31	Journée pédagogique
7	Congé férié
9	Photos scolaires
10	Assemblée générale des parents et rencontres de parents
11	Fête de La Rentrée
30	Déclaration officielle de la clientèle

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

C'est un réel bonheur pour moi de me joindre à la merveilleuse équipe de l'école Saint-Jean-Baptiste.

Notre année scolaire est bien lancée! Sous le thème de la construction, **CHACUN SE BÂTIT, ENSEMBLE, ON GRANDIT**, l'équipe-école et moi-même veillerons à mettre en valeur les forces de tous nos élèves et à maximiser le développement de leur plein potentiel.

Nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec vous que ce soit au conseil d'établissement, lors de votre implication dans les différentes activités ou pour le suivi du développement de vos enfants.

Nous souhaitons à toutes les familles de l'école Saint-Jean-Baptiste une excellente année scolaire 2026-2027.

Mme Côté

FÊTE DE LA RENTRÉE

Nous sommes heureux de vous annoncer que la fête de La Rentrée aura lieu vendredi 11 septembre de 9 h 06 à 11 h 18! Afin de faire de cette journée un moment amusant et mémorable pour les enfants, nous sommes à la recherche de 10 parents bénévoles pour nous aider à animer et superviser les différentes activités. Votre participation serait grandement appréciée et contribuera à faire de cette fête un beau succès!

Merci de nous transmettre votre intérêt à l'adresse courriel de l'école :
ecole.stjeanbaptiste@cssrdn.gouv.qc.ca

LE MENSUEL : BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION AUX PARENTS

Chaque mois, nous vous transmettons un bulletin d'information qui aura pour objectif de vous rappeler les dates importantes du calendrier scolaire, certains événements à caractère pédagogique (examens, rencontres, etc.) ou toute autre information que nous jugeons pertinente pour vous. Comme pour toutes nos communications, ce communiqué mensuel sera acheminé par courriel. Il est vraiment important que vos données soient à jour. Lors d'un changement, veuillez prévenir le secrétariat.

BIBLIOTHÈQUE

Appel à tous nos héros de la lecture !

Notre bibliothèque école a grandement besoin de vous ! Pour continuer à offrir à nos élèves ce bel espace animé et rempli de ressources, nous sommes activement à la recherche de bénévoles.

Que vous soyez parent, grand-parent, oncle ou tante, votre aide serait précieuse pour faire vivre de belles périodes de lecture à nos enfants. Même quelques heures par semaine font toute la différence.

Vous avez de l'intérêt ou connaissez quelqu'un dans votre entourage qui aimerait s'impliquer ? Écrivez-nous à : ecole.stjeanbaptiste@cssrdn.gouv.qc.ca

Un grand merci pour votre soutien et votre collaboration !

DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE – 30 SEPTEMBRE 2025

La déclaration des effectifs scolaires est une forme de recensement des élèves. Ceci confirme la scolarité de ceux-ci dans le réseau scolaire québécois et déclare ainsi leur fréquentation au ministère pour des fins de financement. **La présence de chaque élève est donc importante.**

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Le service de garde accueille les élèves qui y sont inscrits tous les jours à compter de 6 h 30, et ce jusqu'à 17 h 30.

La surveillance sur la cour d'école débute à 7 h 25. Les élèves peuvent entrer sur la cour à compter de cette heure.

La cloche pour entrer dans l'école sonne à 7 h 30, fermeture des portes à 7h35.

La période du dîner s'étend de 11 h 20 à 12 h 35.

Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir sur la cour d'école à 12 h 30.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents des enfants qui dînent à l'école et qui exceptionnellement doivent **dîner à l'extérieur** d'en aviser le service de garde **par courriel** ainsi que l'enseignant. Sans cette autorisation, **aucun élève n'est autorisé à quitter l'école.**

Les classes se terminent en fin de journée à 14 h 49.

Les parents peuvent se présenter à la porte du service de garde à la suite du départ des autobus, vers 14 h 55.

SERVICE DE GARDE

Les règles de fonctionnement du service de garde ont été mises à jour sur notre site internet à la suite de l'indexation annuelle au 1^{er} juillet. Vous pouvez les consulter à cette en cliquant [ici](#).

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES ET SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Les parents doivent se stationner dans les rues avoisinantes afin de laisser la place aux autobus et aux berlines.

Pour les élèves marcheurs

Il est important de savoir que ceux-ci pourront quitter seulement après les prises de présences effectuées au service de garde ainsi qu'après le départ des autobus.

Lorsque vous venez récupérer votre enfant après l'école, vous devez :

- Attendre dans la zone gazonnée prévue à cet effet afin de laisser le trottoir dégagé;
- Porter attention aux enfants qui circulent tout autour;
- Respecter les signaux en présence d'un brigadier scolaire.

(Les brigadiers sont là pour assurer la sécurité de tous.)

SITE INTERNET DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le site Internet de l'école est mis à jour régulièrement. Une visite s'impose pour y consulter divers documents importants (calendrier scolaire, coordonnées des membres du personnel, code de vie, formulaires divers, etc.), de même que les ordres du jour et procès-verbaux du conseil d'établissement. Le mensuel aux parents y est également déposé. Aussi, des liens utiles s'y retrouvent pour aider votre enfant dans ses apprentissages. Voici l'adresse pour vous y rendre : [Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord](#)

VÊTEMENTS

Les enfants doivent porter des vêtements appropriés en fonction des activités scolaires. Merci de consulter le thermomètre vestimentaire afin de cibler les vêtements appropriés en fonction de la météo. (Disponible sur le site web de l'école dans la section « Code de vie »)

Nous vous invitons à bien identifier les vêtements que votre enfant porte à l'école. En cas de perte, nous pourrions retrouver le propriétaire plus facilement.

RENCONTRE DE PARENTS

Cette première rencontre de groupe avec l'enseignant de votre enfant permet de prendre connaissance du fonctionnement de la classe et de l'école afin de travailler en étroite collaboration avec l'équipe-école pour optimiser le développement scolaire de votre enfant.

Jeudi 10 septembre 2025	
18 h	Assemblée générale des parents
18 h 45	Présentation des membres du personnel au gymnase
19 h 00	Rencontre des parents dans les classes

Notes importantes :

- Les classes seront accessibles uniquement à 19 h.
- Afin de favoriser des échanges efficaces avec les enseignants, cette soirée est réservée exclusivement aux parents.

LES SPÉCIALISTES

Si vous avez des questionnements en lien avec les spécialités offertes à notre école, n'hésitez pas à communiquer avec les spécialistes. Voici leurs coordonnées :

Éducation physique

M. Daniel Gosselin: gosselind@cssrdn.gouv.qc.ca

M. Xavier Boudreau: boudreaux@cssrdn.gouv.qc.ca

Art dramatique

Mme Maryse Guénette : guenettem@cssrdn.gouv.qc.ca

Anglais

M. David Villeneuve Coulombe : villeneuve-coulomd@cssrdn.gouv.qc.ca

BOÎTE À DÎNER ET BOUTEILLE D'EAU

Les élèves doivent apporter leur dîner et une bouteille d'eau réutilisable bien identifiée tous les jours.

PROPRETÉ DE L'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SÉCURITAIRES

Comme chaque année, et ce, afin d'offrir aux élèves un environnement propre, nous renouvelons notre demande voulant que chaque élève ait en sa possession une paire de souliers de type « espadrilles » pour circuler à l'intérieur de l'école et une autre pour jouer à l'extérieur. Pour les mêmes raisons, les souliers utilisés en éducation physique ne peuvent être portés à l'extérieur. Prenez note que les souliers de type « Crocs » ne sont pas permis à l'école (intérieur et extérieur).

PÉRIODE DU DÎNER

La période du dîner est de 11 h 20 à 12 h 35.

ABSENCES ET RETARDS

Nous effectuons chaque jour le contrôle des absences de nos élèves, vous devez donc motiver l'absence de votre enfant via Clic école. Veuillez mentionner la raison de l'absence.

Arrivées tardives : Si votre enfant arrive en retard, il doit se présenter au secrétariat. Vous pouvez le reconduire à la porte de l'administration. Le motif de son retard sera demandé.

Raisons	Veuillez aviser	En utilisant les moyens suivants
Absence	Secrétariat	Clic école
Retard	Secrétariat	Clic école
Départ durant les heures de classe	Secrétariat ET Enseignant	Clic école Courriel
Dîner à la maison (si inscrit au service de garde)	Enseignant ET Service de garde	Courriel Courriel / Téléphone
Marcheur fin de journée (si inscrit au service de garde) (Veuillez nous informer <u>avant</u> 13 h.)	Enseignante ET Service de garde	Courriel Courriel / Téléphone

- Adresse courriel de l'école : ecole.stjeanbaptiste@cssrdn.gouv.qc.ca
- Adresse courriel du service de garde : sdg009parents@cssrdn.gouv.qc.ca
- Portail Parent – Application mobile Clic école
Pour accéder au Portail Parent, nous vous invitons à utiliser l'application mobile Clic école. Si vous n'avez pas encore créé votre compte, cliquez [ici](#) pour consulter la procédure de création de votre compte.

TRANSPORT SCOLAIRE

Carte de transport

Transport scolaire



Votre enfant doit avoir sa carte de transport et ce, à chaque embarquement.

ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT À L'ÉCOLE – RAPPEL IMPORTANT

Exceptionnellement, il est possible d'administrer des **médicaments prescrits** à votre enfant. Cependant, nous vous rappelons qu'administrer un médicament à l'école demeure une mesure exceptionnelle. Ainsi, lorsque cela est possible, nous vous demandons de faire prescrire à votre enfant un médicament suivant une posologie de 12 ou 24 heures. Cela permettra que la prise du médicament soit faite à la maison évitant ainsi, les risques d'omission ou de transport du médicament à l'école. Si cela vous est impossible et que la prise d'un médicament à l'école est nécessaire, vous devez **obligatoirement** remplir le formulaire « Autorisation d'administrer un médicament » disponible au secrétariat. Le formulaire et le médicament doivent être remis à la secrétaire. **Le médicament doit être remis obligatoirement dans un contenant reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie.** Vous devez voir au renouvellement de la prescription du médicament lorsque nécessaire.

EPIPEN : Si votre enfant possède un Epipen, veuillez-nous le faire parvenir le plus rapidement possible si ce n'est déjà fait.

CHRONIQUE PARENTS CSSRDN – ÇA SE PASSE EN SEPTEMBRE

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE À TOUS!